



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 123365

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite attirer l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le taux de TVA appliqué par les professionnels du funéraire et de la marbrerie dans le cadre des obsèques. Ce taux est globalement de 19,60 % alors même que la réglementation européenne fait figurer les services et produits funéraires parmi les prestations susceptibles d'être soumis à un taux réduit. Les professionnels du secteur se seraient engagés à répercuter une baisse de la TVA sur la facturation présentée aux familles dans la peine. Elle lui demande en conséquence dans quelle mesure une diminution du taux de TVA serait envisageable.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123365

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4717